



CARTE BLANCHE À LA MÉDIATHÈQUE

Vous avez envie de participer à la vie de la Médiathèque ?

Proposer une animation, une prestation créative, une rencontre, un partage de savoirs, ou encore autre chose ? Super ! La Carte Blanche n'attend que vous.

Cette carte blanche vous permet d'inviter vos amis, vos connaissances à découvrir votre passion.

Des cartes blanches qui ont déjà eu lieu :

Max, passionné de LEGO® nous a fait découvrir ses constructions, Natasha nous a emmené en Serbie, Cynthia en Argentine, initiation à la communication non violente avec Laurent, création d'une carte de Noël avec Stéphanie...

N'hésitez pas à soumettre votre proposition via l'adresse
mediatheque.lepassemuraille@saintjuliendeconcelles.fr

L'équipe de la médiathèque vous apportera ses conseils pour mener à bien votre carte blanche.

CHARTRE DES CARTES BLANCHES

Conditions pour l'organisation d'une carte blanche

Le but de la carte blanche est de faire participer les habitants aux animations de la médiathèque, d'inventer une nouvelle forme d'action culturelle et de valoriser des pratiques bénévoles. Toutes les idées sont les bienvenues, en particulier si elles ont un **rapport avec la culture, les pratiques artistiques et l'échange de savoirs.**

Gratuit et inclusif. L'évènement proposé doit être gratuit et ouvert à tous, sans nécessité d'être adhérent dans une association par exemple. Il doit être inclusif : toute personne se rendant à la médiathèque doit pouvoir assister ou participer à l'évènement. Par exemple, une réunion de travail ou l'AG d'une association ne sont pas inclusives. Un spectacle, une initiation, un atelier, sont des activités inclusives.

Aucun échange d'argent ne pourra avoir lieu dans le cadre d'un projet de carte blanche. La participation à une carte blanche n'est pas une prestation, et la médiathèque ne rémunérera aucun participant.

Ces cartes blanches sont réservées en priorité aux Concellois.
Pour les mineurs, l'accord des parents sera nécessaire.

La carte blanche s'intégrera à la programmation culturelle de la médiathèque et sa date sera fixée conjointement avec l'équipe de la médiathèque.

La Carte Blanche n'est pas destinée :

- à organiser des évènements privés (fête de famille, réunion de travail...)
- à promouvoir une entreprise, un service ou un produit
- à promouvoir une religion, un parti politique, un syndicat, un mouvement sectaire
- à remplacer les structures existantes telles que les salles municipales
- à accueillir un rendez-vous régulier (permanence d'une association, cours hebdomadaire...)
- à promouvoir des expressions militantes
- à diffuser des contenus à caractère sexuellement explicite ou promouvant la violence, la haine et toutes formes de discrimination
- à diffuser des contenus ne respectant pas le droit d'auteur
- à des échanges commerciaux ou d'argent, quels qu'ils soient